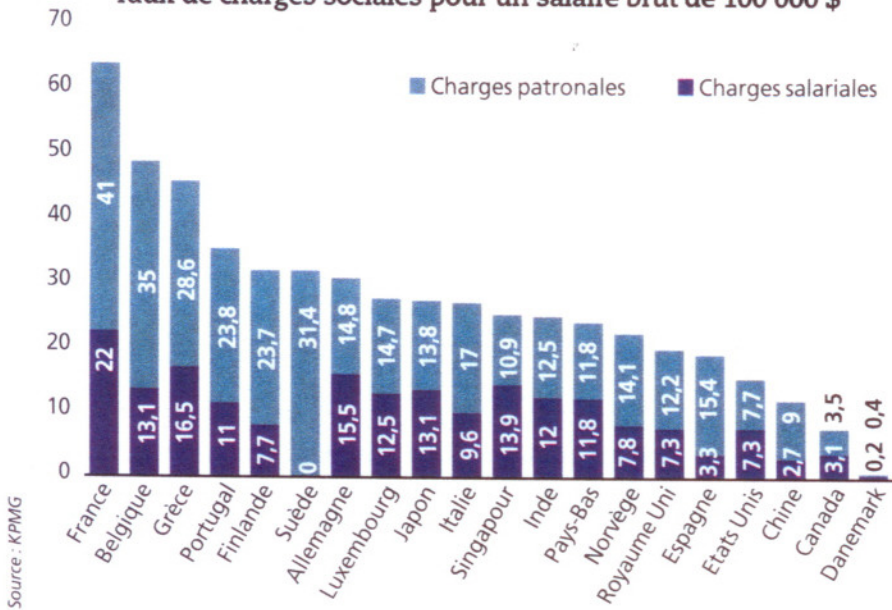


Un niveau de cotisations record en France

Taux de charges sociales pour un salaire brut de 100 000 \$



Source : KPMG

Les charges sociales supportées par les entreprises en France sont beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont dans n'importe quel autre pays dans le monde, selon une étude de KPMG. Ainsi une société paie en moyenne plus de 41 % du salaire brut de charges patronales, contre 35 % en Belgique, 31,4 % en Suède et à peine 15 % en Allemagne et 12,2 % au Royaume-Uni. Elles sont tout simplement inexistantes au Danemark (0,4%) ! Et le constat est le même en ce qui concerne les charges salariales. La France arrive en tête avec près de 22 % du salaire brut. Viennent assez loin derrière l'Allemagne (15,5 %), la Belgique (13,1 %) et le Royaume-Uni (7,3 %).

Une multitude de charges

Nature des contributions	Taux	Base de calcul mensuelle	Recouvrement
Sécurité sociale			
Contribution solidarité autonomie	0,30 %	Salaire total	URSSAF
Assurance maladie	12,80 %	Salaire total	URSSAF
Assurance vieillesse plafonnée	8,40 %	de 0 à 3 086 €	URSSAF
Assurance vieillesse déplafonnée	1,60 %	Salaire total	URSSAF
Allocations familiales	5,40 %	Salaire total	URSSAF
Accidents du travail	Variable	Salaire total	URSSAF
Aide au logement	0,10 %	de 0 à 3 086 €	URSSAF
Supplément entreprise de 20 salariés et plus (FNAL)	0,40 % 0,50 %	de 0 à 3 086 € au-delà de 3 086 €	URSSAF
Assurance chômage			
Cotisation chômage	4 %	de 0 à 12 344 €	URSSAF
Fonds de garantie des salaires	0,30 %	de 0 à 12 344 €	URSSAF
Retraite complémentaire			
AGFF Cadres et non cadres	1,20 %	de 0 à 3 086 €	AGIRC/ARR
Non cadres	1,30 %	de 3 086 à 9 258 €	ARRCO
Cadres	1,30 %	de 3 086 à 12 344 €	AGIRC
APEC (cadres seulement)	0,036 %	de 0 à 12 344 €	AGIRC
Non-cadres tranche 1	4,5 %	de 0 à 3 086 €	ARRCO
Non-cadres tranche 2	12 %	de 3 086 à 9 258 €	ARRCO
Cadres tranche A	4,5 %	de 0 à 3 086 €	ARRCO
Cadres tranche B	12,6 %	de 3 086 à 12 344 €	AGIRC
Cadres tranche C	20,30 % répartition libre	de 12 344 à 24 688 €	AGIRC
CET	0,22 %	de 0 à 24 688 €	AGIRC
Assurance décès	1,50 %	de 0 à 3 086 €	AGIRC
Formation professionnelle			
Entreprise de moins de 10 salariés	0,55 %	Masse salariale	OPCA ou trésor public
De 10 à moins de 20 salariés	1,05 %	Masse salariale	OPCA
Entreprise de 20 salariés ou plus	1,60 %	Masse salariale	OPCA
Autres taxes et participations			
Taxe d'apprentissage	0,50 %	Masse salariale	Organisme collecteur
Contribution au développement de l'apprentissage	0,18 %	Masse salariale	Organisme collecteur
Contribution supplémentaire à l'apprentissage (entreprises de 250 salariés et plus, sous conditions)	0,10 %	Masse salariale	Organisme collecteur
Taxe sur les salaires	4,25 % 8,50 % 13,60 % 20 %	de 0 à 7604 € de 7604 à 15185 € de 15185 à 150 000 € au delà de 150 000 €	Service des impôts des entreprises
Versement transport (entreprises de plus de 9 salariés)	Variable	Salaire total	URSSAF
Participation à l'effort de construction (entreprises de 20 salariés et plus)	0,45 %	Masse salariale	Organisme collecteur ou (sous conditions) investissements directs